

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE PRÉCAIRE DE LA SALLE DE DANSE ET DES VESTIAIRES MAISON AUNAC 1, Rue du Moulin des Tours - 47600 NÉRAC

Entre les soussignés :

D'une part Monsieur Alain LORENZELLI, Président, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTÉ, sise Centre Haussmann, 10 Place Aristide Briand, 47600 NERAC, en vertu de la décision n° DEC-145-2022, Ci-après désignée « Albret Communauté »,

D'autre part, Mme Bernadette FIX, agissant au nom et pour le compte de l'Association Les Amis de la Danse, 20, Rue des Genêts, 47550 BOÉ dans le cadre d'un stage de danse classique, Ci-après désignés « l'utilisateur »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Albret Communauté met à la disposition de l'utilisateur la salle de danse et les vestiaires de son École de Danse à la Maison Aunac.

Article 2

Ce local, mis à disposition de l'utilisateur, est situé à l'adresse suivante :
1, Rue du Moulin des Tours, 47600 NÉRAC.

Il est composé d'une pièce principale de 115 m² et d'un vestiaire de 40 m² environ.

Article 3

La présente convention est consentie à titre gratuit, aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 10 décembre 2022 de 13h30 à 20h,
- Le dimanche 11 décembre 2022 de 10h à 18h,

pour un stage de danse classique dont Madame Hélène DARROMAN, professeure de danse à l'École de Musique et de Danse Albret Communauté, est la coordonnatrice.

L'utilisation du local s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Article 4

L'utilisateur devra veiller à la sécurité des lieux. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de dysfonctionnement dans les locaux, il est tenu d'en informer dans les meilleurs délais au : 06 82 88 96 22 (astreinte CCAC).

Article 5

L'occupation se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, durant toute la durée du prêt et pour la fermeture des locaux.

Le bénéficiaire atteste avoir souscrit une assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées et des risques locatifs auprès de sa compagnie d'assurance (APAC assurances contrat N° 00747906 16).

Article 6

Il sera procédé à un état des lieux à l'entrée et à la sortie de l'Association.

En tant que coordonnatrice du stage et occupante habituelle des locaux, Mme Hélène DARROMAN, se servira de son badge pour l'ouverture et la fermeture des locaux.

Article 7

L'entretien des locaux, pendant la durée de la mise à disposition, sera assuré par l'utilisateur et les locaux seront rendus dans l'état où ils ont été mis à sa disposition **(si cette clause n'est pas respectée Albret Communauté se réserve le droit de faire procéder au nettoyage ou réparations éventuelles par un prestataire extérieur, facturé à l'utilisateur)**.

Fait à Nérac en deux exemplaires

Le

Pour la Communauté de Communes
Le Président,
Alain LORENZELLI

Pour l'utilisateur,
Bernadette FIX

17 OCT. 2022

